

# Une mission du PPS en Italie Politique de proximité avec les MRE

*Anass Doukkali, député, membre du bureau politique du PPS, vient d'effectuer une mission de représentation du Parti aux travaux du colloque organisé par l'Organisation marocaine pour le développement, la solidarité et les droits en Italie (OMSSDI) sur le thème : «Les Marocains résidant en Italie entre la crise économique et le droit à la sécurité sociale». Nous publions ci-après le rapport sur cette mission, que le député PPS a présenté à la dernière réunion du Bureau politique, tenue mercredi 5 décembre à Rabat.*



Le colloque organisé par l'OMSSDI avait pour objectif de mettre la lumière sur la situation de nos ressortissants résidant en Italie dans un contexte marqué par la continuité de la crise économique, avec la nécessité d'approfondir la réflexion sur la couverture sociale, compte tenu de la non-ratification par les autorités

prestations sociales garanties, elles regroupent les allocations familiales, la pension d'invalidité, la pension de vieillesse et la pension de survivants. Il est à noter que la communauté marocaine installée en Italie comprend plus de 500 000 Marocains, représentant 11 % des étrangers en Italie.

loi injuste sur l'immigration, qui lie le séjour au contrat de travail, beaucoup de jeunes marocains se retrouvent en situation irrégulière dès qu'ils perdent leur emploi. Par ailleurs, j'ai affirmé que notre pays, conscient de ces défis, prend les mesures nécessaires pour rétablir

les équilibres macroéconomiques et relancer l'économie en s'inscrivant dans un modèle de croissance inclusive, à même de créer de la richesse et de réduire le chômage, en particulier chez les jeunes. Aussi, on peut considérer le maintien des investissements publics, en particu-

lier dans les secteurs sociaux, le renforcement de la cohésion sociale, l'encouragement de la PME et de la TPE par l'assainissement du climat des affaires, l'instauration des règles de transparence et l'usage des instruments fiscaux, comme autant de mesures positives prises par la loi de finances 2013, en attendant les réformes structurelles de la fiscalité, la compensation, la retraite et la régionalisation prévue à partir de 2013.

J'ai aussi rappelé le contexte national, caractérisé par une nouvelle transition démocratique marocaine réussie, avec la participation des toutes les forces vives de la nation et qui a abouti à la mise en place d'une nouvelle constitution, avancée sur le plan démocratique, et des élections transparentes et probantes, qui ont donné lieu à un parlement avec un taux de renouvellement et de rajeunissement important, et à un gouvernement doté de suffisamment de confiance de la part des Marocaines et des Marocains, pour réaliser les réformes qui s'imposent. Concernant la communauté marocaine, j'ai affirmé que le droit à la retraite des travailleurs marocains et le droit de profiter de cette retraite dans le pays d'origine font partie des droits humains, et que notre groupe parlementaire

n'hésitera pas d'user de tous les instruments dont il dispose, dans le cadre de la diplomatie parlementaire, pour faire valoir les droits fondamentaux de nos ressortissants marocains en Italie et partout dans le monde. Notre tâche, en tant que parlementaires et militants du PPS, parti membre de gouvernement, serait d'amener le gouvernement à élaborer une nouvelle stratégie intégrée et multisectorielle en faveur des MRE, afin d'accompagner leur intégration dans les pays d'accueil, tout en gardant des liens solides avec leur pays d'origine, le Maroc, sur les plans culturel, social, économique et politique. Il serait en effet préjudiciable, que nos MRE ne soient pas totalement intégrés à la dynamique de développement que connaît notre pays.

En marge du colloque, j'ai effectué le dimanche 02 décembre, en compagnie du camarade Hamid Bichri, président de l'OMSSDI, une visite dans la région Emilia Romagna, touchée par le tremblement de terre de mai 2012, où nous avons rencontré des Marocains d'Italie, qui nous ont fait part des moments difficiles qu'ils ont vécus suite au séisme, qui a malheureusement emporté deux de nos ressortissants, et en a laissé sans abri des dizaines d'autres. Ils ont déploré l'intervention tardive des

autorités marocaines, en comparaison avec les autres communautés, caractérisée par un déficit dans le ciblage des populations concernées par les aides, dont la participation aux frais de transport aérien vers le Maroc. J'ai aussi effectué une rencontre avec un tissu associatif des MRE, au centre de la diversité culturelle à Bologne. Lors de cette réunion, les représentants des associations nous ont fait part de leur situation et de leurs attentes vis-à-vis des responsables marocains, pour une amélioration des services offerts aux MRE, en matière d'encadrement culturel, éducatif et religieux. Ils ont appelé à l'amélioration de l'accueil au niveau des consulats, de faciliter les procédures administratives en prenant en considération la question de proximité, de mettre suffisamment de moyens pour assurer des services sociaux convenables, à savoir, l'orientation, l'assistance juridique, l'assistance aux groupes vulnérables et personnes en difficulté, le rapatriement des dépouilles... Pour ma part, j'ai salué le haut niveau d'encadrement de notre tissu associatif en Italie et du rôle important qu'il joue pour servir les intérêts de nos ressortissants, et j'ai promis de porter leurs voix au sein du parlement et auprès du gouvernement afin de faire valoir leurs droits.

italiennes de la Convention maroco-italienne de sécurité sociale signée en 1994.

L'OMSSDI a invité à ce colloque des représentants des partis politiques, des syndicats, des associations marocaines et italiennes et des parlementaires des deux pays. Le ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle, en tant que signataire de la convention, et la Caisse nationale de sécurité sociale, en tant qu'opérateur chargé de la mise en œuvre de la convention, ont également pris part à la rencontre.

La convention de sécurité sociale a été signée le 18 février 1994 à Rabat. Ratifiée par le Maroc le 29 avril 1998, elle attend toujours la ratification par la partie italienne. L'objet de cette convention, dont le champ d'application couvre les travailleurs marocains et italiens ainsi qu'aux membres de leurs familles et leurs survivants, comporte l'égalité de traitement des ressortissants marocains et italiens en matière de sécurité sociale; les totalisations des périodes d'assurance pour l'ouverture des droits aux prestations; la conservation des droits acquis et en cours d'acquisition et le transfert des prestations au lieu de résidence du bénéficiaire. Quant aux

Dans mon intervention, j'ai rappelé le contexte économique national et international marqué par une sortie de crise difficile avec possibilité de recul de l'économie mondiale et principalement européenne en 2013, dont les taux de croissance avoisineront successivement 3,3 et 0,7%. Les indicateurs économiques de notre principal partenaire économique, l'Europe, sont au repli. En effet, la zone euro est confrontée à de nouveaux risques liés aux dettes souveraines et à la volatilité des prix des matières premières. La dépréciation de l'euro par rapport au dollar contribue à l'aggravation des comptes extérieurs des partenaires de l'Europe, en particulier les importateurs des produits énergétiques en dollar, dont le Maroc. Cette situation est exacerbée par les effets continus des transitions politiques dans la zone MENA. L'impact de cette crise de la zone euro sur notre économie se manifeste par le recul des exportations, des revenus du tourisme, des transferts des MRE et des IDE. Les effets de cette crise sont ressentis par nos ressortissants touchés de plein fouet par le chômage et la précarité. En Italie, le chômage des jeunes de moins de 25 ans a atteint 35 %. Et à cause d'une nouvelle



Tissu associatif de la région Emilia Romania



Décombres résultants du tremblement de terre